

Vendredi 24 novembre 2017

Maison de l'Avocat
51 rue Grignan - 13006 Marseille



L'eau est depuis toujours, et maintenant plus que jamais, présente dans nos vies comme au cœur du droit administratif ! Elle en irrigue les décisions et en baigne les prétoires. Elle est au centre des règlementations de l'urbanisme, de la construction, de l'utilisation de l'espace, de la préservation environnementale.

Elle devient un débat de société lorsqu'il s'agit de la distribuer ou d'en fixer le prix.

Elle est un sujet d'inquiétude lorsqu'il s'agit d'en réguler le cours ou d'éviter qu'elle balaye les habitats et les villes.

Eau potable, eaux usées, mer, lacs, ports, canalisations, assainissement, plages, rivières, font partie du quotidien des élus, des personnels techniques, des urbanistes, des entreprises, des praticiens, et dès lors, des universitaires et des magistrats.

Telles sont les raisons pour lesquelles nos traditionnelles RDPA, rencontres de droit et procédure administrative, ont décidé durant trois ans, de consacrer un cycle de réflexion à l'eau.

Elles ont porté en 2015 sur les aspects urbanistiques abordant « Le littoral : un espace contraignant », en 2016, sur les questions économiques liées à l'eau sous l'intitulé : « Le prix de l'eau, un marché, des marchés ».

En 2017, nous abordons « L'eau dans la ville », troisième volet de ce cycle consacré à la prévention et au traitement des risques liés à l'eau.

P R O G R A M M E

MATINÉE

Sous la présidence de Madame **Lucienne ERSTEIN**,
conseiller d'Etat, présidente de la cour administrative d'appel de Marseille

8H30 Accueil, café,

9H00 Discours d'ouverture

9H15 - PRÉSENTATION : PANORAMA DES ALÉAS

Frédéric PONS, expert hydraulique sur les inondations et aléas côtiers CEREMA
MEDITERRANEE

9H45 - TECHNIQUES ET ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Fabienne ELLUL, sous-préfet des Alpes de Haute Provence

Ghislaine VERRHIEST, chef de l'unité des risques majeurs DREAL-PACA

10H15 - LA CONSTITUTION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES :

Jean-Luc TROUVAT, expert gestion du risque inondation, Société du Canal de Provence

Julien LANGUMIER, responsable du pôle risques naturels, DDTM13

Jean-Marc BONINO, directeur de l'Aménagement et des Grands Travaux, Ville d'Aubagne

10H50 - LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES PAR LES DOCUMENTS ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Jérôme TREMEAU, professeur agrégé, Université d'Aix Marseille

Franck CONSTANZA, avocat au barreau de Marseille

11H20 - UN EXEMPLE CONCRET : LE CAS DE L'HUVEAUNE

Estelle FLEURY, directrice du Syndicat d'aménagement du bassin de l'Huveaune

Julien LANGUMIER, responsable du pôle risques naturels, DDTM13

Alain XOUAL, avocat au barreau de Marseille

12H00 - TABLE RONDE : QUE FAIRE DES TERRAINS INONDABLES ? L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS INONDABLES

Animée par **Marc RINGLE**, ancien bâtonnier du barreau de Marseille, avec la participation de **Frédérique HERARD**, notaire à Arles, **Serge PEROTTINO**, maire de Cadolive, promoteur et président du SIBAM (Syndicat Intercommunal du Bassin Minier - Service des eaux - Assainissement), **Yves DELAVIGNE**, géomètre expert, cabinet Euclid-Eurotop, **Olivier BURTEZ-DOUCEDE**, avocat au barreau de Marseille, **Bernard BART**, architecte DPLG expert agréé par la cour de cassation, M. le représentant de la **COMMUNE de NIMES**

QUESTIONS/RÉPONSES

13H00 DEJEUNER SUR PLACE

APRÈS-MIDI

*Sous la présidence de Madame **Dominique BONMATI**,
présidente du tribunal administratif de Marseille*

LE TRAITEMENT DES RISQUES AVÉRÉS

14H15 - L'URGENCE CONTRACTUELLE ET LES RISQUES NATURELS APRÈS LA RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Brigitte ROMAN, premier conseiller CRC Occitanie

14H35 - LE CONTENTIEUX PÉNAL DES SINISTRES

Didier SEBAN, avocat au barreau de Paris

15H00 - PANORAMA DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF : PRÉVENTION & RÉPARATION

Michaël REVERT, conseiller à la cour administrative d'appel de Marseille

15H20 - L'ÉVALUATION DES DOMMAGES

Alain AUVRAY, expert près les cours administratives d'appel de Paris et de Versailles, agréé par la Cour de cassation

15H40 - QUESTIONS/RÉPONSES

16H00 - SYNTHÈSE

Jean-Claude RICCI, professeur agrégé émérite, Université d'Aix Marseille



INSCRIPTIONS

Auprès de l'Ordre des Avocats
au moyen du bulletin d'inscription

Par courrier : Maison de l'Avocat « Rencontres Droit Public » 51 rue Grignan 13006 Marseille

Par télécopie : bulletin d'inscription à renvoyer au 04 91 55 02 10

Par email : rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr

Attention nombre de places limité

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 17 novembre 2017

Prix public	200 €
Avocat	180 €
Jeune barreau (Prestation de serment 2014 – 2017)	60 €
Etudiant, élève-avocat	30 €

Mode de paiement : chèque à l'ordre de l'I.F.C.A.M.

Formation continue : validation 8 heures

Toute demande d'annulation devra être faite par écrit (courrier, fax ou email) à l'Ordre des Avocats qui en accusera réception.

En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout remboursement sera effectué après le colloque.

Pour tous renseignements et inscriptions
S'adresser au Secrétariat de l'Ordre des Avocats
Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan
13006 MARSEILLE

Téléphone : 04 88 56 31 71

Télécopie : 04 91 55 02 10

www.barreau-marseille.avocat.fr

rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr

